

Chapitre 4



# Migration et développement dans les pays de la CEDEAO : Quel rôle pour le Maghreb ?

par Mehdi LAHLOU

---

L'année 2006 peut être retenue comme année charnière pour ce qui est de la migration irrégulière à partir de l'Afrique subsaharienne pour au moins deux raisons : près de quatre fois plus de migrants sont arrivés sur l'archipel canarien – au large des côtes marocaines – par rapport à 2002, année estimée alors avoir atteint un pic historique depuis l'enclenchement, en 1989/1990, de l'actuel phénomène migratoire ; le « stock migratoire » ne paraît donc pas s'essouffler, bien au contraire.

De façon plus significative s'agissant de l'espace constitué par les pays de la CEDEAO, 2006 enregistre l'apparition de la Mauritanie et surtout du Sénégal comme « porte de sortie ». Cela met cette zone, et l'ensemble des pays de la côte atlantique qui la composent dans une position de vis-à-vis majeur de l'Espagne et de l'Europe dans le dossier migratoire :

- avec « l'explosion » du nombre de migrants passés irrégulièrement sur le territoire hispanique et, subsidiairement ;
- avec la confirmation des îles Canaries – oasis de richesse face à l'Afrique – comme porte principale d'entrée en Europe à partir de son flanc sud.

Concomitamment, la très forte réduction des flux de migrants irréguliers à partir du Maroc vers l'Espagne – et donc à partir du Maghreb vers l'Europe – traduit davantage un transfert des couloirs migratoires. Les migrants se dirigent désormais de l'Afrique centrale et occidentale, vers les Îles Canaries, et donc vers l'Espagne continentale puis le reste des pays de l'Union européenne. Une conséquence de ce nouvel état des choses – qui peut en être aussi une des causes – est la nette amélioration des relations politiques entre le Maroc et l'Espagne. De ce point de vue, le Maroc et, dans le sillage de ce dernier, tous les pays du Maghreb paraissent désormais mieux disposés à répondre aux demandes espagnoles (et européennes) en matière de gestion des flux migratoires, en contrôlant mieux leurs frontières terrestres et en sanctionnant de plus en plus lourdement les entrées et les sorties irrégulières sur et à partir de leurs territoires.

Une telle posture – celle du glissement des voies de migration irrégulière loin au sud des côtes maroco-espagnoles – ne signifie pas pour autant que le Maghreb soit dorénavant placé hors des débats ou des politiques

concernant la question migratoire. Elle montre simplement que, pour un temps, l'espace nord-africain est devenu « zone de protection » pour les frontières sud de l'Europe.

Or, cela ne peut pas durer indéfiniment, car le Maghreb est devenu – à défaut d'Europe – attractif pour les jeunes d'Afrique subsaharienne à la recherche d'emploi et d'une « vie meilleure ». Les intérêts du Maghreb et de l'Europe peuvent être considérés dès aujourd'hui comme tout à fait complémentaires au sujet de la migration irrégulière. Ceci implique notamment que, face à l'impossibilité de soutenir très longtemps une démarche principalement sécuritaire, il y a lieu dès maintenant d'entrevoir une autre complémentarité, celle qui verrait l'Afrique du Nord et l'UE agir de concert, pour aider au développement de l'Afrique, en commençant par l'espace géopolitique mitoyen, celui constitué par les pays de la CEDEAO.

Cette nouvelle configuration des rapports migratoires entre l'Europe et la CEDEAO, entre cette dernière et le Maghreb et entre celui-ci et l'Europe – configuration où le Maghreb pourrait apparaître trop hâtivement devenu d'un intérêt marginal – a été probablement à l'origine d'un fait nouveau. Il s'agit d'une prise de conscience officielle, de part et d'autre de la Méditerranée, que la question migratoire relève d'une responsabilité partagée (entre pays de départ, de transit et de destination) et qu'elle est liée aux problèmes récurrents de développement économique et social en Afrique. Cela s'est traduit, en juillet 2006, par la tenue à Rabat (Maroc) de la première conférence euro-africaine sur le sujet, suivie dès le mois de novembre de la même année par une seconde conférence de même niveau à Tripoli, en Libye.

Cette prise de conscience est accompagnée au début, au sein des pays de l'UE, d'abord par l'apparition de divergences de fond entre les pays de l'Est et du Nord de l'Europe qui ont semblé ne pas vouloir s'en tenir aux mêmes engagements que les pays du Sud (Italie, Malte et Espagne notamment) s'agissant de la migration irrégulière en provenance de l'Afrique. Ces divergences (à l'automne 2006) s'accompagnent de clivages politiques entre notamment l'Allemagne et



L'espace nord-africain est devenu « zone de protection » pour les frontières sud de l'Europe.

l'Autriche, plus particulièrement, qui semblaient alors agir de concert face à l'Espagne et l'Italie<sup>1</sup>. L'année 2007 enregistre cependant une certaine convergence des points de vue – même si les intérêts politiques et économiques demeurent relativement différents – des principaux pays de l'UE concernés par la question migratoire. Ceci va se traduire entre les mois de juin et de juillet 2008 par, entre autres, l'adoption par le Parlement européen de la « Directive retour » et l'acceptation par les ministres de l'intérieur des 27 pays de l'UE du projet français de « Pacte sur les migrations ». Cependant, ces deux documents continuent à mettre

au devant l'approche sécuritaire et à ne donner à l'approche globale, qui devrait intégrer la question du développement économique et social des pays de départ, qu'une place marginale alors que cette approche est supposée être, par ailleurs, le remède de long terme au fléau de la migration irrégulière<sup>2</sup>.

De leur côté, les pays d'Afrique subsaharienne – dont certains des principaux pourvoyeurs de migrants irréguliers comme le Mali, le Sénégal, le Niger, la Guinée Conakry ou le Nigeria, soit les principaux pays de la CEDEAO, longtemps « oubliés » et/ou discrets sur la question, y compris s'agissant du sort fait à leurs citoyens sur les routes migratoires – acceptent d'être impliqués pour « réfléchir, proposer des solutions et contribuer » à la résolution du « problème migratoire ». Toutefois, la situation économique et politique interne de ces mêmes pays – avec en plus la crise alimentaire et l'augmentation exorbitante des prix du pétrole depuis la fin de l'année 2007 – est demeurée telle que la plupart des engagements en la matière pris au Maroc et en Libye (en 2006) ne pouvaient que rester théoriques.

Le texte ci-après propose :

- une mise à jour de certaines des principales données quantitatives portant sur les migrations ouest-africaines (à partir essentiellement de données recueillies au Maroc) ;
- un état des lieux du dialogue euro-africain sur les migrations, avec un focus sur les principales résolutions prises, notamment à Rabat en juillet 2006, lors de la première conférence euro-africaine sur les migrations.

L'idée est de parvenir à des propositions visant le développement économique et social de l'espace composé par les pays de la CEDEAO (ou une partie de ceux-ci, dans un premier temps) par un dialogue Europe-Maghreb-Afrique Occidentale plus approfondi sur la question migratoire et une « triangulation » du partenariat pour le développement. Dans une telle configuration, les pays du Maghreb prendraient une place importante avec et aux côtés des pays de l'UE pour parvenir à des réponses/solutions économiques, sociales et politiques de nature à changer la vie des habitants au Sud du Sahel, à leur donner des motifs d'espoir « chez eux ». Ceci devrait conduire à changer les données migratoires locale et régionale.

### **Populations migrantes transitant par le Maroc ou s'y installant : estimations chiffrées et origines**

Le Maroc se situe à la pointe Nord-Ouest de l'Afrique, à moins de 15 km de l'Espagne continentale et à près de 80 km de Fuerteventura – la plus proche île de l'archipel canarien du continent noir. Ce pays a été pendant de longues années un chemin obligé vers l'Europe et un lieu d'observation important du phénomène de la migration irrégulière, de son ampleur et de certains volets essentiels du comportement de ses acteurs.

Le Maroc est, jusqu'en 2005, la voie de passage dominante pour la majorité des Africains d'Afrique subsaharienne cherchant à passer de façon irrégulière en Europe. Il peut alors être considéré comme un lieu de mesure pour évaluer la propension à émigrer telle que celle-ci s'exprimait un peu partout en Afrique, et notamment dans les pays de la CEDEAO.

Toutefois, cette mesure ne peut pas être réalisée avec un niveau élevé de précision, vu la complexité du phénomène de la migration irrégulière, la grande étanchéité des frontières traversées en Afrique subsaharienne et aussi la faiblesse de l'appareil statistique de la plupart des pays concernés, de même que l'absence dans ces mêmes pays d'une couverture nationale significative en matière d'état civil.



Le Maroc est, jusqu'en 2005, le couloir dominant pour le passage irrégulier des Africains subsahariens vers l'Europe.

De telles difficultés ne sont pas propres aux seuls pays africains. Dans ce sens, il est intéressant de noter que l'une des premières propositions contenues dans le rapport de la Commission Mazeaud, sur la question des quotas, comme l'un des instruments de la politique migratoire de la France, est de « Doter la France d'un appareil statistique fiable en matière migratoire afin de mieux connaître les caractéristiques de la population de notre pays et d'adapter en conséquence les politiques publiques, notamment celle de l'intégration »<sup>3</sup>.

La migration irrégulière au Maroc, principalement à partir de l'Afrique subsaharienne, devient visible dans quelques quartiers périphériques de certaines grandes villes marocaines, à partir du début des années 1990 (avec la fermeture progressive des frontières de l'Europe et, dans un premier temps, la constitution de l'espace Schengen).

Auparavant, ce pays ne connaissait comme population étrangère venant du sud du Sahara que des étudiants – essentiellement francophones, dont le nombre atteint, en 2008, 8 000 personnes – des commerçants principalement maliens, sénégalais, nigériens ou guinéens, des touristes (pour motifs religieux essentiellement) surtout sénégalais, maliens et nigériens et quelques dizaines de Congolais, dont certains avaient fui l'ex-Zaïre pour des raisons politiques et de sécurité.

### *Évolution du nombre de migrants en situation irrégulière au Maroc*

Selon une première étude réalisée au Maroc (qui a comporté aussi un travail terrain en Algérie et en Tunisie) sur la thématique de la migration irrégulière, et publiée par le BIT en 2002, le nombre de migrants en transit vers l'Europe se situe en 2000 / 2002 entre 15 000 et 20 000 (par an).

En octobre 2005, juste après les tentatives de passage en force de plusieurs centaines de migrants irréguliers à Ceuta et Melilla, la Commission européenne avance le chiffre de 10 000 citoyens de pays d'Afrique subsaharienne se trouvant au Maroc, et de 20 000 vivant à Maghniyya en Algérie, attendant d'émigrer de façon irrégulière en Europe<sup>4</sup>.

Cette même Commission avait, par ailleurs, mentionné en 2002 entre 40 000 et 45 000 personnes cherchant à entrer en Europe de façon irrégulière. Un tel nombre comprenait alors les estimations portant aussi bien sur les migrants marocains que subsahariens arrivant en Europe à ce moment, à partir du Maroc.

Aujourd’hui, les estimations<sup>5</sup> situent le nombre de migrants en transit et/ou résidant au Maroc de façon irrégulière entre 10 000 et 15 000 personnes. Le nombre de migrants présents dans ce pays de façon irrégulière passe de 20 000/25 000 personnes entre 2002 et 2004, à près de 10 000 à 15 000 personnes depuis la fin de l’année 2005. Cette baisse est par ailleurs confirmée par l’évolution du nombre d’arrestations de migrants tentant de passer en Europe à partir du territoire marocain, depuis 2000. Provenant de deux sources d’informations, marocaine et espagnole, cette évolution est marquée :

- Depuis 2004, par une baisse des arrestations opérées en territoire marocain, par les autorités marocaines et en Espagne, par la Guardia Civil ;
- Par l’explosion des arrestations opérées par cette même Guardia Civil sur les migrants arrivés par mer dans les Îles Canaries.

Tableau 4.1

Interceptions des migrants irréguliers par les autorités marocaines

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Marocains	9 353	13 327	16 034	12 493	9 353	7 440	7 091	6 023
Étrangers	15 056	13 100	15 363	23 851	17 252	21 140	9 469	6 954
Total	24 409	26 427	31 397	36 344	26 605	28 580	16 560	12 977

Source : Ministère de l’intérieur, Direction des migrations et de la surveillance des frontières. Rabat

Le → Tableau 4.1 ci-avant montre que le nombre de migrants irréguliers partant du Maroc (vers l’Espagne) après avoir atteint un seuil maximal de 36 344 personnes en 2003 n’a cessé de décliner depuis lors pour ne porter en 2007 que sur moins de 13 000 personnes, soit un peu plus que le tiers des départs enregistrés 4 ans plus tôt. La baisse s’agissant des migrants subsahariens est encore plus marquée. Elle se situe ainsi, en 2007, à 29 % de ce qu’elle était en 2003. De telles données indiquent que le Maroc cesse d’être la principale porte de sortie d’Afrique vers l’Europe. Dans les faits, comme cela est quantifié ci-après, le chemin des Îles Canaries (à partir notamment du Sénégal) va supplanter le Détroit de Gibraltar dans l’afflux des migrants en Espagne à partir de 2006.

Tableau 4.2

Évolution des arrestations de migrants (toutes nationalités) à leur arrivée en Espagne (voies maritimes sud)

Voie d'arrivée → Année ↘	Détroit de Gibraltar	Îles Canaries	Total	% arrivants par les Canaries
1993	4 952	*	4 952	–
1994	4 189	*	4 189	–
1995	5 287	*	5 287	–
1996	7 741	*	7 741	–
1997	7 348	*	7 348	–
1998	7 031	*	7 031	–
1999	7 178	875	8 053	10,86
2000	16 885	2 387	19 272	12,38
2001	14 405	4 112	18 517	22,2
2002	6 748	9 756	16 504	59,11
2003	9 794	9 382	19 176	48,92
2004	7 425	8 426	15 851	53,15
2005	7 066	4 715	11 781	40,02
2006	6 976	31 106	38 082	81,68

Source : M. Lahlou, à partir de journaux espagnols, dont *El País* et du rapport pour l'année 2006 de l'Asociación pro derechos humanos de Andalucía (APDHA).

Plusieurs raisons expliquent la stabilisation relative, entre 10 000 et 12 000, du nombre de migrants irréguliers subsahariens<sup>6</sup> (et principalement en provenance des pays de la CEDEAO) présents au Maroc depuis 2004 :

- Le net renforcement des contrôles aux diverses frontières espagnoles ;
- Le renvoi dans leurs pays d'origine de près de 4 500 migrants d'Afrique subsaharienne par le Maroc au cours de l'automne 2005 ;
- Le renforcement de la lutte contre les réseaux spécialisés dans la traite des êtres humains (dont 1 800 auraient été démantelés entre 2004 et 2008) ;

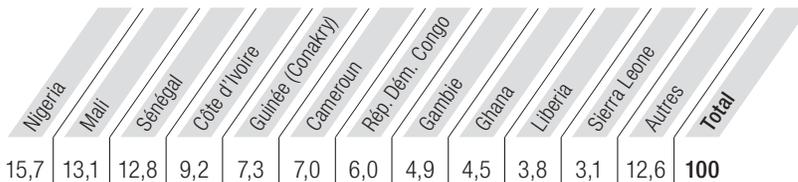
→ Une politique d'incitation depuis 2004 « au retour volontaire » avec le support financier et matériel de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) qui a concerné 8 500 personnes, jusqu'au mois de mai 2008<sup>7</sup>.

**Origines et caractéristiques des populations migrantes vivant au Maroc**

En l'absence de données officielles fiables, la composition par nationalité des populations migrantes vivant au Maroc de façon irrégulière et certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques essentielles, sont étudiées depuis les années 2000/2001 lors d'enquêtes terrain. Elles portent sur une trentaine de migrants (Étude BIT, 2002 – voir ci-haut), sur 95 (enquête Cimade-Afvic<sup>8</sup>, 2004) puis sur 45 migrants (étude Mobilité et VIHSDA, 2007). Deux autres enquêtes touchant des échantillons plus importants sont réalisées en 2006<sup>9</sup> et en 2007<sup>10</sup> (échantillons de 536 et 1 000 personnes, respectivement). Elles sont venues améliorer et affiner la connaissance sur une migration originaire des pays de la CEDEAO, majoritaire dans le pays.

L'enquête AMERM-Afvic, comportant un échantillon de 1000 personnes, soit 1/10ème des migrants présents au Maroc, est parvenue à dénombrier 24 pays subsahariens dont des nationaux se trouvaient en territoire marocain en 2007. Aucune possibilité de choix préalable de l'échantillon n'étant permise, la répartition par nationalité a donc découlé du travail final de saisie des résultats de cette enquête. Les nationalités significativement représentées sont au nombre de 11, et 10 d'entre elles concernent un pays de la CEDEAO.

**Tableau 4.3**  
Migrants en situation irrégulière au Maroc  
selon leur pays d'origine (en %)



Source : Enquête AMERM-Afvic (2007), avec le support de l'UE.

En plus de la prédominance parmi les migrants présents au Maroc de façon irrégulière de citoyens ouest-africains, ceux-ci sont marqués par certaines caractéristiques qui n'en font pas de simples aventuriers ou des personnes facilement manipulables par des « réseaux de migration ». Ce facteur plaide également pour une gestion autre que sécuritaire de la question migratoire.

Ainsi, dans l'enquête menée en 2006 (projet CARIM), 110 migrants, dont 68 femmes, sont accompagnés d'enfants, âgés de quelques jours à quinze ans. Et s'il n'a pas été possible alors de savoir le nombre de couples constitués, beaucoup de migrants semblaient être partis de leurs pays en famille. Le caractère réfléchi du projet migratoire est donc attesté par la féminisation de la migration irrégulière (les femmes représentent plus du quart des migrants) mais aussi sa tendance maintenant avérée à devenir un projet de départ « en famille ». Concomitamment, on constate le relèvement progressif de l'âge des migrants. Ainsi, alors que lors d'enquêtes antérieures, la moyenne d'âge des migrants se situait entre 25/27 ans, celle-ci dépasse en 2006 30 ans (→ [Tableau 4.4](#)), avec des âges maximums très élevés (51 ans chez les femmes et 50 ans chez les hommes).

**Tableau 4.4**  
Âge des migrants

	Âge moyen	Individu le plus jeune	Individu le plus âgé
Femmes	29,8	15	51
Hommes	30,4	17	50
Ensemble migrants	30,2	15	51

Source : Enquête Mehdi Lahlou – Carim, 2006. IUE – Florence.

Par ailleurs, deux autres caractéristiques vont à l'encontre des clichés communément admis lorsqu'il s'agit de migration irrégulière, particulièrement s'agissant de personnes en provenance de pays subsahariens ; à savoir un niveau de formation faible, des chômeurs et des désœuvrés partis de chez eux à la recherche d'emploi.

S'agissant du niveau éducatif des migrants en situation irrégulière au Maroc, moins de 20 % des personnes que nous avons interrogées en 2006 avaient (→ [Tableau 4.5](#)) un niveau éducatif inférieur au secondaire ou indéterminé. Plus de 30 % étaient du niveau de l'université et au-delà du cycle universitaire normal.

Tableau 4.5  
Niveau éducatif des migrants

Niveau scolaire	Nombre de migrants	%
Université et au-delà	107	30,2
Bac	94	26,6
Secondaire	85	24
Sans niveau	46	13
Autres, non déterminés	22	6,2
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>100</b>

Source : Idem

Tableau 4.6  
Situation socio-professionnelle des migrants avant le départ de leurs pays d'origine

Situation socio-professionnelle	%
Sans emploi	24,57
Étudiants/élèves	6,5
Enseignants/maîtres	5,6
Ingénieurs	–
Mécaniciens/techniciens	9,3
Commerçants/vendeurs	18,08
Infirmiers/infirmières	1,9
Footballeurs	–
Chauffeurs	2,5
Autres (agents de sécurité, cultivateurs, indéterminés)	29,4
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Idem

Concernant la situation socio-professionnelle des migrants avant leur migration, moins du quart (→ [Tableau 4.6](#)) était sans emploi dans leurs pays d'origine.

Plus de 9 migrants sur 10 sont parvenus au Maroc par la voie terrestre, par la frontière algéro-marocaine qui demeure la porte d'accès principale (BIT, 2000 ; Cimade France, 2004 ; CeSPI Italie, 2005). L'apparition de 2 migrants venus à Rabat à partir de Tindouf (frontière sud-est du Maroc avec l'Algérie) et de Dakhla à partir de la frontière maroco-mauritanienne est une nouveauté liée au fait que ces migrants n'ont pas pu émigrer en Espagne à partir des côtes entre le Sahara et les Îles Canaries, qui fait apparaître cet espace de conflit comme aussi un lieu de transit migratoire. Ceci n'en confirme pas moins l'ouverture intervenue en 2003 de la route migratoire aux frontières sud et sud-est du Maroc.

Cet élément indique qu'il s'agit d'une migration irrégulière où plus d'un pays maghrébin est impliqué. De plus, le fait que les 4/5<sup>èmes</sup> des migrants soient ouest-africains, confirme que la configuration migratoire ici décrite met en rapport le Maghreb et la CEDEAO.

Ce système s'élargit, bien évidemment, à l'Europe aussi bien lorsqu'on tient compte des nationalités des migrants arrivant en Espagne (par les Îles Canaries ou les côtes andalouses) ou en Italie (par l'Île de Lampedusa) que lorsqu'on s'attarde sur les perspectives des migrants présents au Maroc. En 2006, la quasi-totalité des migrants interrogés alors, pensaient qu'il était devenu – surtout après les événements de l'automne 2005 – extrêmement difficile de « passer » aussi bien par le Détroit de Gibraltar (par Tanger) que par les frontières de Ceuta et Melilla.



Les risques deviennent aussi importants au moment de quitter le pays de transit que lors de la traversée ou de l'arrivée en Europe.

De ce point de vue, le constat est à l'opposé de toutes les conclusions résultant d'enquêtes de terrain menées jusque là au Maroc où la plupart des migrants enquêtés pensaient qu'il leur était possible de migrer, sans difficultés majeures et sans autre coût que financier, en Espagne et donc en Europe (la traversée coûtant en moyenne 1 000 euros). Désormais, alors que la durée d'attente s'allonge, pour un coût de traversée qui ne paraît pas avoir changé, les migrants estiment qu'il leur faut énormément de temps et de chance pour réussir leur projet migratoire. Dans les faits, la probabilité de l'échec dépasse maintenant les possibilités de réussite, les risques devenant aussi importants au moment de quitter le pays de transit que lors de la traversée (du Détroit de Gibraltar ou des eaux atlantiques vers les Canaries), ou l'arrivée en Europe.

Tableau 4.7  
Perspectives des migrants

Attente	Partir en Europe	Rester au Maroc	Rentrer au pays
En %	88,7	6,8	4,5

Source : *Idem*

Malgré la forte précarité de leurs conditions de vie au Maroc (diminution des possibilités de recevoir des aides de parents / familles à l'étranger, d'où les contraintes à satisfaire leurs besoins de base tels l'alimentation, le logement et l'accès aux soins et à l'emploi), la plupart persistent dans la perspective qu'il n'existe pas pour eux d'autres options que le passage en Europe, vu l'investissement individuel et familial. Ils estiment ne plus pouvoir reculer, quels que soient les risques encourus ou la durée d'attente.

Une telle posture est notamment à l'origine des drames vécus par certains migrants qui ont tenté de forcer le passage – au cours de l'été 2005 – de la frontière administrative à l'entrée des enclaves espagnoles, au nord du Maroc, Ceuta et Melilla. Ces événements placent alors la migration à partir des pays de la CEDEAO dans son contexte euro-africain impliquant directement les pays du Maghreb et de l'UE avec, à leur tête, l'Espagne, la France et l'Italie. Une première traduction politique importante de cette évolution sera la « Conférence gouvernementale euro-africaine » tenue à Rabat au mois de juillet 2006.

### La conférence gouvernementale euro-africaine de Rabat (juillet 2006)

Les « assauts » aussi massifs que répétés menés entre fin août et début octobre 2005 par des centaines de migrants subsahariens<sup>71</sup> – pour passer à travers les lignes de barbelés érigées par les autorités espagnoles pour protéger les villes de Ceuta et Melilla, inquiètent un peu plus les responsables de l'UE<sup>72</sup>, en particulier les Espagnols et les Marocains, subitement confrontés à des opérations « coups de poing » pouvant dégénérer en situations incontrôlables.

Le Maroc et l'Espagne vont alors rebondir sur ces événements :

- pour resserrer leurs relations<sup>73</sup> bilatérales ;
- dans le cas du Maroc, pour montrer sa posture de « victime de sa géographie » et demander un nouveau « plan Marshall » pour l'Afrique, seul à même de réduire la propension à partir des Africains ;
- et dans le cas de l'Espagne, pour appeler à une plus grande implication de l'Europe, dans le sens où les deux pays « font tout ce qui doit être fait » pour réduire le flux migratoire vers l'Europe sans pour autant y parvenir.

Ces mêmes pays vont par ailleurs revendiquer auprès des pays de départ – ceux de la CEDEAO en particulier – et d'autres pays de transit, l'Algérie notamment, une plus grande responsabilité et fermeté dans le contrôle de leurs citoyens et/ou dans celui du franchissement de leurs frontières.

Ces mêmes assauts – inédits à cette échelle puisqu'ils ont impliqué jusqu'à 400 à 500 personnes à la fois – ainsi que les conséquences politiques induites par la dizaine de morts<sup>14</sup> ces mêmes mois chez les migrants subsahariens et les refoulements massifs médiatisés qui ont suivi, ont poussé les Marocains et les Espagnols, soutenus par les Français, à demander l'organisation d'une conférence gouvernementale euro-africaine. Cette rencontre devait traiter de tous les volets liés à la gestion des flux migratoires à partir de l'Afrique et aux questions de développement. Il est alors apparu évident pour de nombreux experts et pour de larges courants de l'opinion publique européenne, que ces flux s'expliquent par des raisons économiques et sociales. Ces derniers se sont appuyés sur les constats suivants :

- La migration est l'un des grands défis auxquels sont confrontés les sociétés et les gouvernements africains et européens en ce début du XXIème siècle ;
- La persistance des déséquilibres démographiques et des inégales perspectives de bien-être entre les sociétés laisse présager le maintien, et probablement l'accélération, de la propension à émigrer, non seulement entre l'Afrique et l'Europe, mais aussi entre les pays africains eux-mêmes selon leur niveau relatif de développement ;
- La propension à émigrer est alimentée par des facteurs structurels à l'œuvre aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination.

Les Marocains et les Espagnols se sont présentés avec des objectifs plus spécifiques dans une problématique globale qu'ils ont estimé<sup>15</sup> ne plus devoir être seuls à affronter, après avoir longtemps considéré qu'il s'agissait d'une affaire essentiellement hispano-marocaine.

### *Les objectifs espagnols*

Dans un document (« no-paper ») présenté à partir de la fin de l'année 2005 à un comité tripartite (maroco-hispano-français) chargé de la préparation de la rencontre gouvernementale euro-africaine, la partie espagnole détaille des objectifs politiques, tels qu'elle les attend, et des objectifs « opérationnels » pour y parvenir.

Les objectifs politiques sont les suivants :

- L'obtention d'un engagement des pays d'origine, de transit et de destination pour aborder en commun la question des mouvements migratoires dans une perspective globale et sur la base de la coresponsabilité ;

- La garantie que la question de l’immigration figure en bonne place dans l’agenda du dialogue politique entre l’Union européenne et l’Afrique, et inspire les politiques et les plans d’action de l’UE et de ses pays membres pour favoriser la modernisation politique et le développement économique des pays africains ;
- La confirmation de l’importance du contrôle de l’immigration illégale dans la prévention de l’exploitation des émigrants par les trafiquants et les employeurs.

Pour les atteindre, les responsables espagnols proposent un plan d’action en 6 points, dont le dernier contient les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité de contrôle des frontières nationales par le biais de l’amélioration des équipements et la formation des fonctionnaires ;
- Détecter et poursuivre efficacement les mafias qui contrôlent les trafics au-delà des frontières nationales ;
- Disposer d’accords de réadmission entre les pays d’origine, de transit et de destination ;
- Faciliter l’accueil temporaire et le rapatriement des immigrés nationaux ou de pays tiers, dans le respect de la dignité et des droits de l’homme.

### Les objectifs marocains

La rencontre de Rabat des 10 et 11 juillet 2006, dont les Marocains se considèrent être les instigateurs, constitue d’abord une « bonne opportunité politique » où leur pays se montre en victime de sa géographie et en protagoniste actif dans la gestion des flux migratoires.

C’est alors l’occasion pour le plus haut responsable politique en charge de ce dossier, en l’occurrence le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à la coopération, d’affirmer que « *Nous [les Marocains] assumons, encore*

Le contrôle du territoire et des frontières de la responsabilité des États est l’un des moyens de lutte contre la migration irrégulière.



*une fois, notre responsabilité, mais nous disons que l’Europe ne peut pas limiter son regard à son voisin immédiat. L’Europe doit discuter avec tous les pays concernés. Et donc ne pas se limiter, tout simplement à demander à*

*un pays comme le Maroc d’être le gendarme de l’Europe ».*

Pour ce même responsable, « *Nous [Union européenne, pays de transit, pays de départ] devons gérer à la fois les origines, les sources de cette migration vers le Nord, s’interroger sur (son) pourquoi et (son) comment mais aussi lutter contre des réseaux qui se développent, des trafiquants qui font commerce de la traite des hommes et des femmes. Ce n’est qu’à travers un co-développement maîtrisé, organisé, encouragé (et) avec un soutien plus fort de l’Union européenne au développement des pays africains que nous pourrions apporter cette réponse pérenne à moyen et long terme* »<sup>16</sup>.

Les responsables sécuritaires marocains, et notamment le Directeur de la DMSF (Direction des migrations et de surveillance des frontières, créée à Rabat en novembre 2003), considèrent alors que cette conférence permettrait au Maroc de partager son expérience avec ses partenaires régionaux et de dégager un certain nombre de mesures concrètes pour juguler le phénomène des migrations irrégulières. Il s'agit plus particulièrement de créer des synergies entre les différentes parties concernées et de concilier l'approche des uns et des autres pour pouvoir la rendre globale, cohérente et efficiente<sup>17</sup>.

### *Les décisions de la conférence euro-africaine*

Précédée par une rencontre préparatoire tenue à Dakar (Sénégal), début juin 2006, la rencontre gouvernementale euro-africaine de Rabat, réunit vingt-sept États africains, dont ceux d'Afrique du Nord, à l'exception de l'Algérie, et 31 États européens, dont ceux de l'UE, auxquels se sont joints des représentants bulgares, norvégiens, suisses, roumains et islandais. Sur le plan de la symbolique, la composition<sup>18</sup> des délégations présentes à Rabat semble indiquer le degré d'implication de chaque État dans la recherche de moyens pour faire face au phénomène des migrations irrégulières à partir de l'Afrique. Elle illustre également le soutien politique qui allait suivre pour accompagner les résolutions qui devaient émaner de la rencontre.

Parmi celles-ci, il faut noter pour le volet sécuritaire, thème majeur de ces travaux et des interventions européennes, la mise en avant de cinq moyens de prévention et de lutte contre la migration irrégulière :

- Le renforcement des capacités financières, logistiques, techniques, matérielles et humaines pour maîtriser les flux migratoires, ce qui devrait permettre aux pays africains d'adapter leurs moyens à la mesure de l'ampleur du phénomène de la migration illégale ;
- La coopération opérationnelle (coopération policière, échanges de renseignements, entraide judiciaire, officiers de liaison, etc.) entre tous les pays concernés par la lutte contre l'immigration illégale, la traite des êtres humains et le crime organisé. Elle devrait être à même de générer des résultats probants notamment en matière de démantèlement des réseaux des trafics transfrontaliers. La mise en place d'un arsenal juridique national adapté, notamment à travers le renforcement du cadre pénal, et l'adoption de sanctions dissuasives à l'égard des mafias organisant l'exploitation des immigrés irréguliers, sont considérées comme indispensables ;
- Le contrôle du territoire et des frontières, dans le respect de la souveraineté nationale, et donc la responsabilité des États. Celle-ci est essentielle pour le démantèlement des réseaux, des itinéraires de la migration illégale, de la traite des êtres humains et du crime organisé (appui technique et formation continue).

- La coopération pour le retour des personnes en situation irrégulière dans leur pays d'origine, dans le respect des droits et de la dignité humaine, (accords de réadmission avec tous les pays concernés de la région, et application effective des dispositions pertinentes de l'article 13 de l'Accord de Cotonou ou de tout autre accord similaire) ;
- La mise en œuvre d'actions efficaces contre les structures d'accueil favorisant le travail non-déclaré, qui devrait se traduire par l'adoption de politiques volontaristes et appropriées de prévention et de lutte contre le travail illégal et les réseaux de traite des personnes, facteur important des migrations irrégulières vers les pays européens.

### *Les retombées – les non-retombées ! – de la conférence de Rabat*

Le flux migratoire, qui va marquer quelque répit entre la mi-mai et la mi-juillet 2006, va croître sur les îles Canaries (12 000 nouveaux migrants subsahariens en l'espace de moins de 2 mois), soit entre la fin de la semaine où s'est tenue la conférence intergouvernementale de Rabat et la mi-septembre 2006.

Particulièrement inquiets des flux migratoires de 2005-2006 (qui connaissent une amplitude entre août et la mi-septembre 2006), en provenance de nouveaux pays et couloirs migratoires, les Espagnols vont réagir simultanément à un triple niveau, sans jamais toutefois se référer à la rencontre de Rabat. Le gouvernement espagnol est, de plus, soucieux de s'expliquer sur sa politique de régularisation de migrants en situation irrégulière auprès de certains de leurs partenaires de l'UE ayant manqué de solidarité à leur égard :

- Au niveau de la politique intérieure, avec l'annonce ferme de changements urgents en matière de rapatriements et de durée de détention. Cela concerne l'identification des migrants sans papiers ;
- Au niveau des relations avec l'Europe en insistant sur l'aide et la solidarité des autres pays de l'UE ;
- Au niveau des relations avec les pays de départ en leur demandant de faciliter le retour de leurs citoyens (cas du Sénégal et à un degré moindre du Mali) et en exigeant l'application des clauses sur la réadmission contenues dans l'Accord de Cotonou (notamment l'article 13 de cet accord tel que signalé ci-haut).

En juillet 2006, d'une même voix, les pays de l'UE émettent des requêtes de nature essentiellement sécuritaire aux pays africains de départ et de transit. Cela concerne le renforcement des contrôles à leurs frontières, l'acceptation et la facilitation des procédures d'identification et de rapatriement de leurs citoyens arrivés clandestinement (ou restés comme tels) en Europe. La contrepartie serait des promesses d'augmentation du nombre des « migrants réguliers », une diversification et intensification des échanges d'étudiants et de chercheurs et des allocations supplémentaires

pour le développement des « couloirs » migratoires. Les 22 et 23 novembre à Tripoli, les pays européens<sup>19</sup> co-organisent une autre « Conférence ministérielle sur les migrations et le développement entre l'UE et le continent africain ». À cette occasion, les participants conviennent « de travailler ensemble, dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée, à une gestion plus efficace des migrations profitant aux deux continents. Cette conférence (selon l'UE) est placée dans le cadre de l'approche globale des migrations que l'Union européenne met actuellement en place. Celle-ci vise à ce que les migrations servent les intérêts et les priorités des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que ceux des migrants. Les instruments sont la création de partenariats avec les pays tiers et les organisations internationales et le regroupement des différentes entités gouvernantes en lien avec les migrations, comme la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le développement »<sup>20</sup>.



La contrepartie serait entre autres des promesses d'augmentation du nombre des « migrants réguliers ».

Avec la vigueur que connaît le flux migratoire depuis le début de l'année 2008<sup>21</sup> (surtout entre les côtes libyenne et tunisienne et les îles du sud de l'Italie), le moins que l'on puisse dire est que les impacts des deux conférences-phares de Rabat et de Tripoli n'ont pas été jusqu'à présent très probants pour changer significativement les réalités à l'origine des départs irréguliers de migrants, à partir notamment des pays de la CEDEAO.

## Comment mieux rattacher la migration au développement ?

Il s'agit ici de présenter une série d'axes d'interventions, publiques et privées, locales, régionales et internationales, bilatérales et multilatérales. L'objectif de ces dernières consiste à créer et/ou à améliorer les possibilités de développement (dans les pays de départ et de transit) et accroître les synergies entre les migrations et le développement, aussi bien dans les régions émettrices de migrants (quelle que soit la nature de leur migration) que dans les pays d'accueil. Enfin, ces propositions visent à réduire les migrations irrégulières, par essence non désirées ou conflictuelles.

Dans une problématique globale à niveaux, distincts et complémentaires, la démarche la plus pertinente devrait intégrer cette échelle de dimension et retenir des politiques ou actions de développement :

- spécifiques qui tiendraient compte des spécificités régionales ;
- et/ou à portée plus générale, aussi bien en termes territoriaux que de retombées sur les populations.

Ceci conduirait à des constructions économiques sous-régionales et régionales (et le cas échéant sous-continental) plus à même de créer les meilleures opportunités d'augmentation de la production agricole et industrielle, et d'élargir le commerce. Ce type de politique faciliterait par

la même occasion, une plus grande liberté de circulation des personnes dans des espaces devenus plus complémentaires que concurrents.

Les actions de développement ainsi engagées porteraient sur les éléments suivants, du côté des pays de départ, des pays de transit – ici, ceux du Maghreb – et des pays européens d'accueil.

#### *Au niveau des pays ouest-africains*

- Il s'agirait de promouvoir des actions pertinentes et ciblées pour le développement, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions et du cadre de vie et la réduction des déficits sociaux, notamment en matière d'emploi, d'éducation et de couverture des soins de santé. De telles actions devraient devenir un des volets stratégiques des politiques publiques de développement économique et social. Des programmes publics de développement humain, appuyés par la communauté internationale, devraient permettre de réduire les poches d'extrême pauvreté et de précarité sociale, notamment dans les principales régions d'où émanent des flux importants de migrants. Ces programmes articulés à des actions pertinentes de préservation des eaux et des forêts, de relance de l'agriculture et de mise en place d'industries agricoles, conduiraient à terme à la réduction de la propension à émigrer à partir de ces régions et à une réaffectation des transferts des migrants. Ceux-ci pourraient concerner davantage des projets générateurs de revenus et moins la consommation courante des familles des migrants.
- Ces programmes et ces actions pour le développement n'auraient cependant de sens, et ne pourraient parvenir à des résultats probants, que s'ils s'inséraient dans des stratégies globales de mise à niveau des économies à l'échelle nationale et régionale et de la relance des investissements et de l'emploi. Cela suppose l'affectation de ressources obtenues, par exemple, grâce à des mesures internationales d'abandon de créances au profit des pays concernés ou de suivi de l'utilisation de ces créances dans un objectif de développement humain.
- L'une des raisons de la migration est liée à un système éducatif et de formation défaillant. Les politiques de développement resteront incomplètes si elles n'impliquent pas des réformes des systèmes éducatifs et de formation, en reconnaissant la place centrale de l'école comme instrument de promotion individuelle et collective, élément d'intégration sociale, d'ouverture sur le monde et de progrès économique, politique, culturel et social. L'école est aujourd'hui le socle qui fait (ou défait) les sociétés et qui permet que tous les citoyens y soient intégrés. L'école agit de telle sorte que les migrants potentiels puissent s'intégrer, par leur travail et aussi par leur disponibilité pour le « vivre ensemble ». L'échec d'une migration est dans de très nombreux cas, dû à une inaptitude à l'intégration.

- Il faudrait promouvoir le développement régional par une plus grande démocratie à l'échelle locale et nationale, une plus grande participation des collectivités locales et territoriales et un plus grand intéressement des citoyens à la chose publique et à la prise de responsabilité<sup>22</sup>.
- Il s'agirait de promouvoir les règles de bonne gouvernance, à travers un pouvoir judiciaire indépendant du pouvoir exécutif, la mise en avant de la lutte contre la corruption, la reconnaissance progressive du respect des droits de l'homme et des citoyens comme un facteur de développement et un garant de la sécurité des personnes – autre facteur clé de résorption de la migration irrégulière.
- Il conviendrait de respecter les droits de l'homme (avec une mention particulière aux droits des femmes et des enfants) et promouvoir l'État de droit.

### *Au niveau des pays du Maghreb*

- Dans le secteur agricole, les complémentarités entre les pays du Maghreb, et ceux de la CEDEAO, comme le Mali ou le Niger, sont extrêmement importantes. Dans le premier groupe, il existe des besoins en produits alimentaires très élevés, en particulier du côté de la Libye et de l'Algérie, ces deux pays disposant de ressources très importantes au titre des revenus des produits énergétiques (gaz et pétrole). Au Mali ou au Niger, il existe de grandes superficies de terre, potentiellement irrigables et exploitables, jusqu'à inexploitées faute de moyens et de marchés. Or, on peut imaginer, des contributions financières de l'Algérie et de la Libye pour l'exploitation d'une partie de ces terres, en vue de la satisfaction des besoins alimentaires des populations, de part et d'autre de leurs frontières. Il est possible également d'entrevoir des participations triangulaires, impliquant des pays du Maghreb et des pays de l'UE. Ces derniers apporteraient leur savoir faire et ressources financières<sup>23</sup>. Le Maroc et la Tunisie apporteraient des ressources humaines et techniques, et formeraient des cadres de pays de la CEDEAO dans leurs instituts de formation agricole. Les Algériens et les Libyens contribueraient financièrement et, surtout, ouvriraient leurs marchés (idem pour les marchés marocain et tunisien). La production agricole serait relancée avec des développements dans les pays de la CEDEAO. Ces actions profiteraient à l'emploi et aux populations locales tout en permettant la satisfaction de besoins d'autres consommateurs (marchés internationaux devenus extrêmement tendus par manque de terres à exploiter ces dernières années).
- Les pays du Maghreb, particulièrement le Maroc et la Tunisie, pourraient s'impliquer davantage dans le secteur textile des pays



L'échec d'une migration est dans de très nombreux cas, dû à une inaptitude à l'intégration.

de la CEDEAO grâce à leur expérience, à la technicité de leurs entreprises et aux aptitudes de leur main-d'œuvre. Ils bénéficieraient ainsi de « l'Initiative sur le Coton » élaborée depuis quelques années par l'ONUDI en faveur de 11 pays, dont 9 de la CEDEAO. Cette initiative vise en particulier :

- le développement et l'amélioration de la productivité et des capacités d'offre de la chaîne de valeur coton-textile-habillement ;
  - l'amélioration de la qualité et de la conformité des marchandises fabriquées en Afrique avec les prescriptions techniques applicables à l'international ;
  - la connexion des producteurs locaux dans le système commercial multilatéral<sup>24</sup>. Les Marocains et Tunisiens pourraient notamment former, dans les instituts de formation qu'ils dédient à ce secteur, des cadres originaires des pays de la zone.
- Au niveau industriel, les Marocains et les Tunisiens pourraient mettre avec le support technique et financier de pays de l'UE leur savoir faire et leur technicité dans des secteurs tels que celui des matériaux de construction, du bâtiment ou du cuir, avec des retombées importantes en matière d'emploi et de rentabilisation des chaînes de valeur.
- Dans le secteur touristique, les Marocains et les Tunisiens pourraient contribuer également à la formation de cadres ouest-africains, aussi bien dans la restauration que dans l'hôtellerie. Ils pourraient aussi mettre leurs aptitudes matérielles et des moyens humains pour la protection et la promotion de quelques sites touristiques majeurs. Avec l'aide de spécialistes et de ressources venant de pays de l'UE (tels l'Italie, la France, l'Espagne ou l'Allemagne), il y aurait moyen de tirer le meilleur profit de lieux d'histoire tels que Djenné et Tombouctou (au Mali) ou tel que l'Île de Gorée (au Sénégal).

Les Maghrébins pourraient intervenir, s'agissant de la migration à partir des pays de la CEDEAO, à deux autres niveaux importants pour des migrants potentiels, celui de la formation et de la santé :

- Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie pourraient augmenter progressivement et dans des proportions importantes l'accueil d'étudiants et d'autres jeunes d'Afrique subsaharienne pour les former dans leurs universités et établissements de formation professionnelle publics et privés. Avec le support financier de pays de l'UE – dans le cadre éventuel d'un « fonds de compensation » de la migration sélective – qui accorderaient des bourses à ces étudiants, les trois pays pourraient recevoir annuellement entre 50 et 70 000 étudiants originaires surtout des pays francophones de la CEDEAO. Un tel chiffre représenterait ainsi entre 5 et 7 fois le nombre de migrants irréguliers au Maroc et plus de 3 fois le nombre moyen de migrants entrant annuellement de façon irrégulière en Europe, aussi bien à partir des frontières espagnoles qu'italiennes.

- Concernant la question de la prise en charge des soins de santé des migrants, y compris ceux qui se trouvent en situation irrégulière, il serait possible d'imaginer une contribution des pays du Maghreb et de la communauté internationale. Les propositions en ce qui concerne la pandémie du Sida (très souvent attachée aux migrants en raison des conditions de vie et surtout des violences faites aux femmes tout au long des chemins migratoires) seraient les suivantes :
- Élargir les possibilités de suivi et de traitement des migrants dépistés positifs partout au Maghreb, comme cela se fait dès à présent au Maroc<sup>25</sup>; instituer et développer des réseaux de prise en charge au niveau national et régional entre le Maroc (et l'ensemble du Maghreb), les autres pays de transit, les pays de départ des migrants et, le cas échéant, les pays européens de destination.
  - Réfléchir à l'installation de centres référents le long des parcours migratoires, pour un meilleur suivi des migrants sous traitement, et pour éviter ce que certains pourraient qualifier « d'appel d'air médical ».
  - Échanger les expériences et s'assurer que les traitements sont identiques dans tous les centres référents créés. Ceux-ci pourraient être ainsi mis en réseau.
- Favoriser le développement d'une stratégie régionale, notamment à l'échelle des pays de la CEDEAO, en tentant de planifier, de mettre en œuvre puis de coordonner les activités des acteurs des pays d'origine, de transit et de destination.

#### *Au niveau des pays européens d'accueil (de l'UE et/ou de l'OCDE)*

Il faudrait :

- Admettre que le creusement des déséquilibres économiques et financiers (entre l'Afrique et l'Europe) est une source majeure de « malaise » pour les pays avec lesquels l'Afrique est en relation, ou avec lesquels elle est liée par des accords pour la constitution de zones de libre échange.
- Réformer certaines de ses politiques communes, notamment la politique agricole (PAC) et aller vers plus de complémentarités avec l'Afrique dans son ensemble, plutôt que vers des situations concurrentielles (y compris en recourant à des subventions publiques, au niveau industriel et agricole). Ceci consisterait à mieux intégrer la nature des terres et les conditions climatiques de part et d'autre de la Méditerranée. Cette action faciliterait concomitamment un plus grand respect de l'environnement et une moindre détérioration de certaines ressources devenues rares, comme l'eau. Cette proposition constitue un moyen de long terme pour faire face à la « migration environnementale » dont il est de plus en plus question en marge des débats sur le réchauffement climatique.

- Encourager les investissements productifs privés européens dans le sud de la Méditerranée, au Maghreb et dans le reste de l'Afrique. Faire en sorte de mettre fin à l'ostracisme dont est victime l'Afrique subsaharienne en matière d'investissements directs étrangers et relancer par la même occasion la courbe de l'aide publique au développement qui a tendance à s'éloigner du seuil de 0,7 % de PIB des pays riches à chaque fois que ce seuil est réaffirmé comme objectif à atteindre par ces mêmes pays.
- Permettre un transfert technologique conséquent, de nature à augmenter la productivité des entreprises industrielles africaines (au Maghreb et au Sud du Sahara), en réduisant par là même leur déficit concurrentiel vis-à-vis notamment de produits d'origine asiatique. Le cas du secteur textile/habillement serait de ce point de vue (étant donné l'importance de la filière cotonnière, notamment dans les pays de la CEDEAO) emblématique.
- Considérer la question migratoire comme un thème commun pour l'ensemble du Maghreb et faire du Maghreb une zone-relais de développement, et non un mur de protection avancée au service de l'Europe.
- Plus globalement, prendre réellement conscience que l'avenir de l'Afrique est aujourd'hui une préoccupation majeure et pas seulement en raison des flux de migration irréguliers. Il serait temps d'initier un plan ou un programme international de sauvegarde en sa faveur. L'Europe est, pour ainsi dire, aux portes de l'Afrique. Il serait irréaliste d'imaginer qu'elle puisse rester hors de portée des drames que cette dernière pourrait traverser, si rien de significatif n'est fait pour l'en sortir.

Il est clair que si une volonté politique franche est exprimée par la communauté internationale pour faire face à la pauvreté de l'Afrique et pour réduire les migrations irrégulières à partir de ce continent autrement qu'au travers d'options sécuritaires, d'autres possibilités pour créer des activités productives, génératrices d'emplois et de richesses se dégageraient, en particulier à travers :

- Un ciblage précis des zones où il est possible d'intervenir en premier avec le maximum d'efficacité.
- Un recours préférentiel à la coopération décentralisée, c'est-à-dire à la prééminence donnée dans les différentes interventions à des collectivités locales relevant aussi bien d'une organisation moderne que de communautés traditionnelles, moins sujettes à des questionnements sur l'absence de démocratie ou sur la corruption.
- Un recours pertinent aux ONG de développement qui ont fait leurs preuves aussi bien chez les pays donateurs que bénéficiaires.
- Un choix concerté des projets à promouvoir en fonction des différentes situations locales et des moyens qu'il est possible de mobiliser à chaque circonstance.

- Un accompagnement pointu de tout projet par des actions de formation et de prise de conscience des différents intervenants, aussi bien au niveau des donateurs et prestataires de services que des bénéficiaires.
- Un ciblage de chaque projet sur une région bien déterminée. Les retombées sur une communauté particulière serviront de référence pour une multiplication du projet à d'autres espaces.
- La considération de la formation comme l'une des bases de réussite de tout projet, en accompagnant toute action de développement d'un effort d'alphabétisation et d'apprentissage.
- Le ciblage, dans toute action, des femmes et des jeunes, catégories potentiellement les plus faciles à convaincre et à exploiter par les réseaux d'émigration (qui ne sont en Afrique le plus souvent que des facilitateurs et non des agents de dynamisation de la migration irrégulière).
- L'harmonisation dans leurs régions d'intervention des actions des différentes agences de développement relevant des Nations Unies, pour en relever l'efficacité et en accroître les retombées sur les populations concernées. Des interventions isolées dans l'espace et unidimensionnelles n'ont aucune portée pratique.
- La « multilatéralisation » des interventions d'aide au développement initiés par différents pays et instances financières internationales, en vue d'accroître aussi bien au niveau politique qu'économique les chances de succès des programmes objets de coopération.
- L'inventaire des ONG internationales et locales les plus actives en matière d'intervention dans les projets de développement. Faire ressortir leurs domaines d'action et les exemples réussis en collaboration avec les populations locales pour duplication. Cela pourrait conduire à des aides sur les plans logistique, politique et humain.
- Le renforcement de la sécurité pour les personnes intervenantes et les populations concernées. Il y a lieu d'accompagner les interventions des organismes de l'ONU et des États donateurs par des actions diplomatiques et politiques visant l'instauration de la paix, d'abord, puis des bases solides de gouvernance dans l'espace ouest-africain. Les objectifs de paix et de démocratie doivent constituer des éléments de référence et de conditionnalité dans les interventions contre la pauvreté.

## Conclusion / synthèse des propositions

Dans 25 ans, l'Afrique comptera 1,5 milliard d'habitants et probablement plus de 2,5 milliards de personnes en 2050, en majorité des jeunes de moins de 30 ans. Si rien ne change, plus des trois quarts de cette population vivront sous le seuil de la pauvreté et la plus grande partie de la jeunesse africaine continuera de chercher à partir ailleurs.

Aussi, la question combinée développement/migration ou migration/développement sur ce continent, et notamment dans ses parties sahélienne

et occidentale, est une problématique à traiter sur le court et moyen terme – autant à travers l’aide au développement qu’à travers la « gestion concertée des flux migratoires » – mais surtout sur le long terme, via de réelles politiques structurelles de développement économique et social, à l’échelle tant nationale que régionale.

De telles politiques devraient être fondées sur un ensemble de principes et d’instruments, dont notamment :

- Le besoin d’une stratégie concertée « d’endiguement » de la pauvreté et de sauvetage de l’Afrique, plus particulièrement de l’Afrique de l’Ouest ; région d’où part aujourd’hui une partie importante des migrants en situation irrégulière vers l’Europe. Une telle stratégie ne peut plus s’imaginer – au niveau de ce continent – que dans un cadre inter-étatique.
- Le développement de l’Afrique de l’Ouest, comme du reste du continent, comme une question de stabilité politique et de « retour de l’espoir ». De tels objectifs ne peuvent être atteints, dans la conjoncture internationale difficile telle que vécue en 2008, qu’à travers un engagement ferme de l’ensemble de la communauté internationale, du Maghreb et de l’Europe en premier.
- Une action concertée, multidimensionnelle, globale. Une telle action commence, dans le cas de l’Afrique Occidentale, par un partenariat effectif euro-maghrébin, dans une perspective où le Maghreb constituerait davantage un relais de développement qu’une barrière de sécurité entre les pays du Sahel et l’Europe.
- La création, le cas échéant et en particulier si l’Union pour la Méditerranée<sup>26</sup> produit des résultats probants, d’une forme « d’Union pour l’Afrique » – qui serait dans un premier temps une « Union pour l’Afrique de l’Ouest »<sup>27</sup> – dotée de moyens politiques et financiers à la mesure des défis à relever ou, à tout le moins, d’une « task force » internationale disposant de la capacité institutionnelle et de ressources financières à même de mettre cette région du monde sur les chemins du développement économique et humain.



**Mehdi LAHLOU**, Docteur d’État es Sciences économiques ; Professeur des Universités, Rabat, Maroc. Rédacteur de nombreux rapports et livres collectifs portant sur la migration à partir du Maghreb et d’Afrique subsaharienne dans le cadre d’études et de recherches terrain réalisées avec le support du BIT, du PNUD, de l’UE et de l’OIM, notamment. Spécialiste par ailleurs des questions de développement et d’eau en Afrique et des relations économiques et politiques entre le Maroc et l’UE.

**E-mail** me\_lahlou@yahoo.fr

## NOTES

- 1 Ainsi, seuls quatre pays de l'Union – la France, l'Italie, le Portugal et la Finlande – avaient accepté, à fin août 2006, de contribuer à une opération prévue pour concerner la majeure partie de la côte occidentale de l'Afrique et des Canaries en mobilisant un effectif de 65 personnes. Et, début septembre 2006, seule une corvette portugaise était à l'œuvre au large du cap Vert, dans le cadre de Frontex. L'Allemagne, notamment, avait initialement refusé catégoriquement de soutenir un tel projet au motif que l'Espagne est un grand pays, suffisamment riche économiquement, pour pouvoir financer seul les interventions qu'il implique pour sa propre protection. Euronews. 22 septembre 2006.
- 2 « L'Espagne et le gouvernement espagnol mèneront une mobilisation importante et générale pour soutenir les organisations non-gouvernementales et la société civile (...) afin que le défi à la pauvreté, la faim, le désespoir, l'absence d'éducation, le manque de nourriture de base et les soins sanitaires deviennent l'objectif principal de toutes les nations développées », a ainsi déclaré le chef du gouvernement espagnol, M. Zapatero, à Grenade (sud) quelques heures après que les autorités espagnoles eurent appris la mort d'au moins quatre immigrants clandestins vendredi à bord d'une embarcation pendant leur traversée vers l'archipel espagnol des Canaries. Dépêche de l'AFP du 12 juillet 2008.
- 3 Rapport de la Commission Mazeaud, publié en juillet 2008.
- 4 « Technical mission to Morocco – Visit to Ceuta and Melilla on illegal immigration », 7th October – 11th October 2005. European Commission.
- 5 Étude menée au cours de l'année 2007 et réalisée dans le cadre d'un projet d'ONUSIDA (Région MENA) et du Ministère marocain de la santé portant sur la mobilité et le VIH/SIDA ainsi que sur l'accès des migrants aux soins de santé au Maroc. Les résultats de cette enquête ont été présentés au cours d'un atelier de travail tenu à Rabat les 27 et 28 novembre 2007.
- 6 Il existe aussi au Maroc un nombre indéterminé – mais faible – de migrants d'origine asiatique.
- 7 [www.aujourd'hui.ma/nation-detaills62482.html](http://www.aujourd'hui.ma/nation-detaills62482.html)
- 8 CIMADE – France ; AFVIC – Association des amis et familles des victimes de la migration clandestine, Maroc.
- 9 Par nous-mêmes dans le cadre du projet CARIM – Institut universitaire européen de Florence.
- 10 Par un groupement de recherche marocain composé de l'AMERM – Association marocaine d'études et de recherche sur les migrations et d'AFVIC. Projet réalisé avec le support de l'UE.
- 11 Désargentés et voyant s'effriter leurs espoirs de passer de l'autre côté de la Méditerranée à mesure que se renforçaient des deux côtés de cette mer les contrôles de toutes natures.
- 12 « La forteresse s'est écroulée », a reconnu début octobre 2005 le commissaire européen Franco Frattini, qui a estimé, dans la même foulée, que l'Union européenne ne peut plus s'opposer à l'arrivée d'étrangers par « des fils de fer barbelés ». Le Monde (journal) – Paris, 8 octobre 2005.
- 13 Amélioration rendue par ailleurs politiquement possible avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement dirigé par les socialistes à Madrid, en avril 2004.
- 14 Entre 11 et 15, selon les estimations.
- 15 Alors que les Espagnols considéraient jusqu'en 2002/2003 que cela relevait de leurs rapports directs avec les Marocains, partant de l'idée que ces mêmes Marocains ouvraient et fermaient « le robinet migratoire » à leur guise. Voir Rapport BIT sur « la migration de transit à partir du Maroc » ; Genève, 2002.
- 16 Interview du Ministre marocain à Euronews le 8 juillet 2006. [www.euronews.fr/](http://www.euronews.fr/)
- 17 Journal Le Matin, Casablanca, 11 juillet 2006.
- 18 Les délégations les plus fortes, côté européen, étaient celles de la France (43 personnes) et de l'Espagne (38 personnes) conduites chacune par 3 ministres, dont ceux des affaires étrangères et de l'intérieur; du côté africain, en plus de celle du Maroc, celle du Sénégal (15 personnes) conduite par 3 ministres et celle de Mauritanie (13 personnes) conduite par 2 ministres. Pour le reste des délégations, la moyenne des représentants par pays s'est située entre 6 et 8 personnes.
- 19 Cette fois-ci sur invitation de la Libye.
- 20 Commission européenne. MEMO/ 06/437.
- 21 La baisse avait été spectaculaire en Espagne en 2007 lorsque les arrivées de migrants en situation irrégulière avaient chuté de 50 % par rapport à 2006. Selon Frontex, cette baisse serait due aux effets des accords de coopération établis entre le gouvernement espagnol et les pays d'où partent la majorité des embarcations comme la Mauritanie, le Sénégal, Cap Vert ou la Gambie. Mais l'immigration maritime n'a pas disparu pour autant et se déplace désormais surtout vers l'Italie et Malte, toujours selon Frontex ([www.camer.be](http://www.camer.be)). Dans ce sens, les autorités italiennes ont dénombré l'arrivée de 10 611 clandestins au cours des six premiers mois de 2008, contre 5 378 de janvier à juin 2007. [lemonde.fr](http://lemonde.fr) - AFP, 27 juillet 2008.

- 22 À ce niveau, on peut inciter le plus grand nombre d'Autorités locales et régionales au sein de la CEDEAO à faire leur la Déclaration des « Autorités locales et régionales pour la Méditerranée » faite à Marseille le 22 juin 2008 et qui se sont engagées, 20 jours avant le lancement de l'initiative française « d'Union pour la Méditerranée » à : « apporter (notre) contribution à la résolution des problématiques sectorielles majeures, et ce dans l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le développement auxquels (nous sommes) profondément attachés, notamment :
- Les politiques de développement économique et de création d'emploi,
  - La faiblesse des investissements dans l'éducation et la formation et la recherche,
  - La gestion intégrée de l'eau, l'accès à l'eau et à l'assainissement,
  - Les problématiques locales dans les domaines de la santé et des politiques sociales ».
- 23 À ce sujet, il faut noter que la France s'est engagée, par la voix de son président, lors du dernier sommet de la FAO tenu en mai 2007 à Rome à contribuer à concurrence de 1 milliard d'euro pour relancer l'agriculture vivrière en Afrique.
- 24 UNIDO, « South-South Initiative on Cotton » ; [www.unido.org](http://www.unido.org). Pays concernés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, Sénégal, Ouganda, Tanzanie et Zambie.
- 25 Etude de situation « Mobilité et VIH/Sida au Maroc » ; ONUSIDA (Le Caire) et Ministère de la Santé, Maroc. Rabat, novembre 2007.
- 26 Lancée par la France le 13 juillet 2008 à Paris.
- 27 Qui pourrait regrouper des pays de l'UE, le Maghreb et les pays de la CEDEAO.

### Bibliographie

- Alami, H., B. Hamdouch & M. Lahlou (2005), *Le Maroc et les migrations*. Sous la direction de M. Lahlou. Avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert, Rabat.
- Alioua, M. (2004), *La migration transnationale des Africains subsahariens*. Mémoire de DEA de Sociologie. Université Toulouse le Mirail.
- Belguendouz, A. (ancien professeur à l'Université Mohamed V) (2005), *Politique européenne de voisinage, barrage aux sudistes*. Rabat.
- Belguendouz, A. (2000), *Le Maroc coupable d'émigration et de transit vers l'Europe*. Editions Boukili.
- Bensaad, A. (2001), *Le Monde Diplomatique* ; septembre.
- Commission européenne (2002), Programme Meda-Maroc, « Gestion des Contrôles Frontaliers », Mission d'identification au Maroc, Juillet-October.
- Comité catholique contre la faim et pour le développement, « Dette & développement », plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du sud, rapport 2001-2002 (site internet : [www.dette2000.org](http://www.dette2000.org)).
- HCCI (Haut Conseil de coopération internationale) (2002), *Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne ...* ; Paris-France ; avril.
- HCCI (2002), *La Conférence de l'ONU sur le financement du développement* – Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002 ; décembre.
- Elbabili, H. (2005), *Report on the Situation of Sub-Saharan Migrants and Refugees in Morocco*. Master's Dissertation 2004-2005. In partial fulfilment of the M.A. in Human Rights and Democratisation. « University of Malta ». July.
- Elmadmad, K. (ancien professeur à l'Université Hassan II, Casablanca) (dir.) (2003) *Les migrants et leurs droits au Maghreb*. Avec le soutien de l'Unesco ; décembre.
- Lahlou, M. (2005), *Les migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne*. Dans le cadre du projet CARIM (Consortium Euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales) ; Institut universitaire européen, Florence. [www.carim.org/Publications](http://www.carim.org/Publications)
- Lahlou, M. & al (2002), *L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*, Cahiers de migrations internationales, 54F, Bureau International du Travail-Genève.

- Lahlou, M. (2006), *L'année migratoire 2006 vue à partir du Maroc*. Dans le cadre du projet CARIM (Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales) ; Institut universitaire européen, Florence.  
www.carim.org/Publications
- Lahlou, M. (2007), *Externalisation, politiques migratoires au sud et État de droit* in « Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté ». Ouvrage collectif en 2 tomes, publié sous la direction de M. C. Caloz-Tschopp et P. Dasen. Editions Bruylant, 2007.
- Monde, Le (2003), *Bilan du Monde*, Paris ; Edition 2003.
- Monde diplomatique, Le (2003), *L'Atlas du Monde diplomatique*.
- OCDE (2006), *Tendances des migrations internationales : SOPEMI*. Editions OCDE.
- ONUDI (2001), *Programme intégré d'appui aux activités génératrices de revenus et d'emplois pour la réduction de la pauvreté* ; Madagascar ; avril.
- ONUDI (1999), *Côte d'Ivoire : Développement durable du secteur privé* ; juin.
- ONUDI (2000), *Appui à la compétitivité et promotion de la décentralisation des activités productives – Mali* ; mars.
- Organisation des migrations internationales (OIM/IOM) (2005), *World Migration*.
- Pliez, O. (2002), *Les migrations dans le Sahara libyen : approches et aspects* ; Migrinter, Poitiers, avril.
- Spiga, S. (2002), *La Dynamique urbaine post migratoire à Tamanrasset* ; Migrinter, Poitiers, avril.
- Wender, A. S. et H. Rachidi, cadres associatifs (2004), *La situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne*. Service des Solidarités Internationales. Cimade, Octobre.

### Principaux sites consultés

- Banque africaine de développement  
www.adb.org
- Banque mondiale  
www.worldbank.org
- Commission économique pour l'Afrique  
www.uneca.org
- OCDE  
www.oecd.org
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
www.fao.org
- Organisation des migrations internationales  
www.iom.org
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
www.unido.org
- Organisation internationale du travail  
www.ilo.org
- Programme des Nations Unies de lutte contre le sida  
www.unaids.org
- Programme des Nations Unies pour le développement  
www.undp.org





Extrait de :

## Regional Challenges of West African Migration African and European Perspectives

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264056015-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

Lahlou, Mehdi (2009), « Migration et développement dans les pays de la CEDEAO : Quel rôle pour le Maghreb ? », dans OCDE/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, *Regional Challenges of West African Migration : African and European Perspectives*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264056039-6-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.